








Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2018/2098(INI)
Procédure terminée	
Rapport annuel sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde 2017 et la politique de l'Union européenne en la matière	
Voir aussi 2018/2751(RSP)	
Sujet	
6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	
	AFET Affaires étrangères	 AUŠTREVĪČIUS Petras Rapporteur(e) fictif/fictive  PREDA Cristian Dan  RODRIGUES Liliana  BASHIR Amjad  LOCHBIHLER Barbara  CORRAO Ignazio		20/02/2018
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	 FARIA José Inácio		10/07/2018

Événements clés			
14/06/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/11/2018	Vote en commission		
21/11/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0373/2018	Résumé
11/12/2018	Débat en plénière		
12/12/2018	Résultat du vote au parlement		
12/12/2018	Décision du Parlement	T8-0515/2018	Résumé
12/12/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/2098(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
	Voir aussi 2018/2751(RSP)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/8/13357

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE623.832	25/06/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE626.987	06/09/2018	EP	
Amendements déposés en commission		PE627.648	06/09/2018	EP	
Avis de la commission	FEMM	PE627.570	05/11/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0373/2018	21/11/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0515/2018	12/12/2018	EP	Résumé

Rapport annuel sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde 2017 et la politique de l'Union européenne en la matière

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport de Petras AUTREVIŪS (ADLE, LT) concernant le rapport annuel sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde 2017 et sur la politique de l'Union européenne en la matière.

Les députés expriment leur vive préoccupation devant la tendance mondiale au rejet de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit en 2017 et prient instamment l'Union européenne :

- d'insister sans réserve sur l'intégration des normes européennes et internationales relatives aux droits de l'homme, à l'état de droit, à la démocratie et aux droits des minorités auxquelles ils sont tenus de se conformer;
- d'assurer davantage de cohérence entre ses politiques internes et externes relatives aux droits de l'homme et une meilleure coordination entre les politiques extérieures des États membres dans des domaines tels que la migration, le développement, la migration, la sécurité, la lutte contre le terrorisme, le droit des femmes et l'égalité hommes-femmes, l'élargissement et le commerce, notamment en mettant en application la conditionnalité en matière de droits de l'homme;
- de poursuivre ses efforts afin de devenir le principal acteur mondial de la promotion et la protection universelles des droits de l'homme, y compris au niveau de la coopération multilatérale, en jouant un rôle actif et constructif dans les divers organes des Nations unies et en respectant la charte des Nations unies, la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et le droit international, ainsi que des obligations en matière de droits de l'homme et des engagements adoptés dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable.

Défis spécifiques: les députés expriment leur préoccupation face à la diminution progressive de la place de la société civile en 2017 et déplorent le fait que les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les ONG sont trop souvent la cible de harcèlement, d'intimidations et de violences, voire d'assassinats. Ils regrettent que le phénomène de plus en plus répandu de restriction de l'espace accordé à la société civile puisse également se manifester dans des démocraties établies ainsi que dans des pays à revenu intermédiaire ou élevé.

L'Union européenne et ses États membres devraient allouer davantage de ressources financières afin de favoriser la participation de la société civile et renforcer leur action en faveur de la protection et du soutien des défenseurs des droits humains en danger.

L'Union est invitée, entre autres, à :

- accorder une attention particulière à l'indépendance de la magistrature et à la transparence du système d'administration de la justice dans le cadre des relations diplomatiques avec les pays tiers;
- adopter un discours positif plus fort sur les droits de l'homme, à rester ferme face aux gouvernements qui soutiennent la désinformation ou qui contestent l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et à redoubler d'efforts pour soutenir des médias libres et indépendants dans le monde;
- intensifier son action pour améliorer le respect de la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction et encourager le dialogue interculturel et interreligieux lorsqu'elle coopère avec les pays tiers et pour éradiquer torture, les traitements inhumains ou

- dégradants et la peine de mort;
- encourager l'ensemble des États membres de l'ONU à ratifier et à appliquer le statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI);
- élaborer de manière urgente un cadre juridique contraignant relatif à l'utilisation de drones armés et à lutter en faveur d'une interdiction internationale des systèmes d'armes échappant à tout contrôle humain sur le recours à la force;
- élaborer des programmes couvrant à la fois les droits de l'homme et la lutte contre la corruption, en particulier des projets visant à améliorer la transparence, à lutter contre l'impunité, à renforcer les agences de lutte contre la corruption et à améliorer la transparence et la traçabilité de l'utilisation des fonds européens;
- combattre par tous les moyens les violences dirigées contre les femmes, y compris la violence domestique; les États membres qui ne l'ont pas encore fait sont invités à ratifier la convention d'Istanbul dans les plus brefs délais ;
- continuer d'inclure le soutien aux femmes dans les opérations relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), la prévention des conflits et la reconstruction après un conflit;
- coopérer avec les pays tiers pour mettre un terme aux mariages précoces, aux mariages d'enfants et aux mariages forcés en fixant à 18 ans l'âge minimum légal du mariage et à élaborer un plan d'action visant à mettre fin à la rétention d'enfants en raison de leur statut migratoire;
- améliorer la transparence à l'égard de l'allocation des fonds destinés aux pays tiers pour la coopération sur les questions migratoires;
- renforcer les efforts pour lutter contre le terrorisme et la radicalisation et prévenir ces phénomènes, notamment les initiatives et les réseaux déployés à l'échelle de toute l'Europe, tels que le réseau européen de sensibilisation à la radicalisation;
- intégrer la diplomatie climatique dans les politiques de l'Union en vue de la prévention des conflits.

Les députés rappellent que le plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2015-2019 et son examen à mi-parcours en 2017 doivent servir de guides pour toute action relative aux droits de l'homme.

Le plan d'action actuel comprend 34 types d'actions, qui correspondent aux objectifs généraux suivants: renforcer l'appropriation des acteurs locaux, apporter une réponse aux défis en matière de droits de l'homme, adopter une approche globale des droits de l'homme en contexte de crise ou de conflit, et favoriser la cohérence, la régularité et l'efficacité de la politique de promotion de la démocratie et des droits de l'homme.

Les députés soulignent, à cet égard, la nécessité de prévoir les ressources et les compétences suffisantes pour mettre correctement en œuvre les priorités clés de l'Union. Ils soulignent l'importance du contrôle parlementaire en vue d'exercer un contrôle sur les autres institutions, de veiller à la bonne utilisation du budget de l'Union et d'assurer l'application correcte du droit de l'UE.

Rapport annuel sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde 2017 et la politique de l'Union européenne en la matière

Le Parlement européen a adopté par 369 voix pour, 115 contre et 119 abstentions une résolution concernant le rapport annuel sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde 2017 et sur la politique de l'Union européenne en la matière.

Les députés ont exprimé leur préoccupation devant la tendance mondiale au rejet de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit en 2017 et ont prié le Conseil d'adopter les sanctions prévues par la législation européenne lorsqu'elles sont jugées nécessaires pour atteindre les objectifs de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) :

Le Parlement a prié l'Union européenne :

- d'assurer davantage de cohérence entre ses politiques internes et externes relatives aux droits de l'homme et une meilleure coordination entre les politiques extérieures des États membres dans des domaines tels que la migration, le développement, la migration, la sécurité, la lutte contre le terrorisme, l'élargissement et le commerce, notamment en mettant en application la conditionnalité en matière de droits de l'homme;
- de poursuivre ses efforts afin de devenir le principal acteur mondial de la promotion et la protection universelles des droits de l'homme.

Défis spécifiques

Les députés ont exprimé leur préoccupation face à la diminution progressive de la place de la société civile en 2017 et ont déploré le fait que les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et les ONG sont trop souvent la cible de harcèlement, d'intimidations et de violences, voire d'assassinats. Ils ont regretté que le phénomène de plus en plus répandu de restriction de l'espace accordé à la société civile puisse également se manifester dans des démocraties établies ainsi que dans des pays à revenu intermédiaire ou élevé.

L'Union européenne et ses États membres devraient allouer davantage de ressources financières afin de favoriser la participation de la société civile et renforcer leur action en faveur de la protection et du soutien des défenseurs des droits humains en danger.

Le Parlement s'est félicité de la signature de la convention d'Istanbul par l'Union et a invité tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à ratifier cette convention dans les plus brefs délais. Soulignant la nécessité de disposer de statistiques fiables sur la prévalence, les causes et les conséquences de tous les types de violence à l'égard des femmes pour élaborer des lois et des stratégies efficaces de lutte contre les violences sexistes, le Parlement a invité l'Union européenne à aider les pays à améliorer la collecte de données dans ce domaine et à respecter les obligations juridiques internationales.

L'Union européenne a été invitée à collaborer avec d'autres pays pour accroître le financement et la programmation en matière de prévention et de réponse à la violence sexuelle et sexiste dans le monde. Le Parlement a insisté sur la nécessité de garantir à toutes les femmes l'accès à des soins de santé de qualité et abordables ainsi qu'un accès universel aux droits sexuels et génésiques et à l'éducation. Les femmes devraient avoir la possibilité de prendre des décisions libres et responsables concernant leur santé, leur corps ainsi que leurs droits sexuels et génésiques.

Recommandations

L'Union a été invitée, entre autres, à :

- accorder une attention particulière à l'indépendance de la magistrature et au besoin de transparence d'un système d'administration de la justice dans le cadre des relations diplomatiques avec les pays tiers ;
- rester ferme face aux gouvernements qui soutiennent la désinformation et à redoubler d'efforts pour soutenir des médias libres et

- indépendants dans le monde ;
- intensifier son action pour améliorer le respect de la liberté de pensée et éradiquer la torture, les traitements inhumains ou dégradants et la peine de mort ;
- encourager l'ensemble des États membres de l'ONU à ratifier et à appliquer le statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) ;
- élaborer de manière urgente un cadre juridique contraignant relatif à l'utilisation de drones armés et à œuvrer en faveur d'une interdiction internationale des systèmes d'armes échappant à tout contrôle humain sur le recours à la force ;
- élaborer des programmes couvrant à la fois les droits de l'homme et la lutte contre la corruption, et à améliorer la transparence et la traçabilité de l'utilisation des fonds européens ;
- élaborer un plan d'action visant à mettre fin à la rétention des enfants en raison de leur statut migratoire ;
- renforcer les efforts pour lutter contre le terrorisme et la radicalisation, notamment les initiatives et les réseaux déployés à l'échelle de toute l'Europe, tels que le réseau européen de sensibilisation à la radicalisation ;
- intégrer la diplomatie climatique dans les politiques de l'Union en vue de la prévention des conflits.

Gestion des migrations

Le Parlement a insisté sur la possibilité de séparer la coopération au développement de la coopération en matière de réadmission et de gestion des migrations et s'est dit préoccupé par l'instrumentalisation de la politique étrangère de l'Union comme « gestion des migrations ». Il a souligné l'urgence de s'attaquer aux causes profondes des flux migratoires et, dès lors, de s'intéresser à la dimension extérieure du phénomène migratoire, notamment en trouvant des solutions durables aux conflits et au sous-développement économique, dans le voisinage de l'UE et dans le monde.

Les députés ont invité la Commission à maintenir la protection et la promotion des droits des migrants et des réfugiés parmi ses priorités politiques. Ils ont insisté sur la nécessité de définir des cadres pour la protection des migrants et des réfugiés, notamment par l'ouverture de voies sûres et légales pour les migrants et de l'attribution de visas humanitaires. Ils ont appelé le Parlement à surveiller les accords relatifs aux migrations. Les États membres ont été invités à engager un dialogue sérieux afin d'établir une conception commune et inclusive, des responsabilités partagées et une unité dans la définition des objectifs concernant les migrations.

Les députés ont rappelé que le plan d'action de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2015-2019 et son examen à mi-parcours en 2017 doivent servir de guides pour toute action relative aux droits de l'homme. Ils ont souligné, à cet égard, la nécessité de prévoir les ressources et les compétences suffisantes pour mettre correctement en œuvre les priorités clés de l'Union, ainsi que l'importance du contrôle parlementaire en vue d'exercer un contrôle sur les autres institutions, de veiller à la bonne utilisation du budget de l'Union et d'assurer l'application correcte du droit de l'UE.